

2) Le déroulement de la formation

ÉVALUATION

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'exercices pratique au volant du véhicule.

Les aptitudes évaluées sont :

- * La concentration
- * La coordination motrice
- * Largeur du champ de vision
- * Adaptation
- * Attention partagée
- * Prévention des risques
- * Obéissance aux règles
- * Balayage visuel
- * Temps de réaction
- * Mémoire visuelle à court terme

Suite à ces exercices, un volume conseillé et approximatif d'heures de conduite sera déterminé avec un minimum de 20 heures imposé par la réglementation. Le stagiaire est cependant libre d'accepter ou pas la proposition qui sera alors formalisée au sein d'un contrat signé entre le candidat ou son représentant légal s'il est mineur et l'établissement d'enseignement de conduite.

Ensuite le candidat débutera l'apprentissage du code de la route soit en salle, soit par le biais du code en ligne.

Parallèlement ou pas il débutera l'apprentissage de la conduite pour se préparer à l'examen pratique du permis B.

3) Les conditions de passage des Épreuves de l'examen et leur déroulement

Lorsque les compétences nécessaires sont acquises (validation des 4 étapes de formation et un examen blanc favorable), l'établissement se charge d'inscrire le candidat à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 heures de conduite (pour les élèves en boîte mécanique ou 13 heures pour les élèves en boîte automatique).

Pour la catégorie AAC, le candidat doit être âgé au minimum de 17ans.